

Procès verbal de la réunion de conseil municipal du 24 mai 2011

Convocation : le 18 mai 2011

Affichage de l'avis de réunion : le 18 mai 2011

Le 24 mai 2011 à vingt heures quinze les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Yveline DRUEZ.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents(15)

DRUEZ Yveline, LEFRANCOIS Laurent, CAUCHEBRAIS Patrick, ALESSANDRINI Marie-Claude, AUPETIT Jean-Pierre, PETITTEVILLE Catherine, GOURDIN René, BIGOT Michel, DEGUETTE Hervé, THARSILE Marie-Berthe, SADOT Jackie, BOUILLY Ghislaine, JACQUET Charles, ROMERO Sandra, DUBOST Stéphane

Absent (4) : MAUGER Catherine, SAMSON Pascal, LEMIERE Delphine, INGOUF-BIRETTE Isabelle

Procuration (1) : Madame INGOUF-BIRETTE Isabelle a donné procuration à monsieur DUBOST Stéphane

Nombre de votants : 16

Secrétaire de séance : Alessandrini Marie-Claude

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente.
2. Tarifs du gîte d'étape.
3. Tirage au sort, à partir de la liste électorale, de jurés en vue de dresser la liste préparatoire annuelle pour la constitution des jurys d'assises.
4. Création d'un poste de technicien territorial.
5. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre concernant l'extension de l'abri du canot de sauvetage.
6. Subventions et participations :
 - délégation de Monsieur Cauchebrais
 - délégation de Madame Alessandrini
7. Proposition d'adhésion à l'association des maires ruraux.
8. Questions, informations et affaires diverses.

La séance est ouverte à 20h15

1. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente.

Les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal de la réunion de conseil du 29 avril 2011.

2. Tarifs du gîte d'étape. (N°22/2011)

Proposition de tarifs relatifs au gîte de Côtis Capel pour l'année 2012 :

	Tarifs 2011 Basse saison/ Haute saison	Tarifs 2012 Basse saison/ Haute saison
Prix / personne/ nuit (Arrivée dans l'après-midi, départ dans la matinée)	15,50 / 17,50	16,00 / 18,00
Gîte complet / nuit (Arrivée dans l'après-midi, départ dans la matinée)	233,00 / 256€00	237,00/260,00
Gîte complet / week-end (Arrivée le vendredi après-midi, départ le dimanche fin de matinée)	466,00 / 604,00	473,00 / 613,00
Gîte complet / semaine (Arrivée le samedi dans l'après- midi, départ le samedi en fin de matinée)	1631,00 / 1794,00	1656,00 / 1821,00
Caution par personne	200,00	200,00
Possibilité de location de draps Prix par personne	4,00	4,10
Prix / animal / nuit	/	8,00
Caution pour un animal	/	100,00

Proposition de modification du règlement intérieur :

Suite à la visite du correspondant des Gîtes de France, dans le cadre du renouvellement de l'agrément gîte de France, il est proposé au conseil municipal, de modifier le paragraphe du règlement intérieur relatif aux animaux, afin d'autoriser l'accueil de ces derniers sous certaines conditions. Cette modification sera validée par un arrêté municipal.

3. Tirage au sort, à partir de la liste électorale, de jurés en vue de dresser la liste préparatoire annuelle pour la constitution des jurys d'assises 2012. (N°23/2011)

Comme chaque année les membres du conseil municipal opèrent au tirage au sort publiquement et à partir de la liste électorale (générale) d'un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral du 22 avril 2011 soit 2 X 3 c'est à dire 6 noms.

Pour ce faire ils procèdent de la manière suivante :

Un premier tirage donnera le numéro de la page (de 0 à 311), un deuxième le numéro de la ligne (de 1 à 9), car la liste électorale comporte 310 pages de neuf lignes et une page de quatre lignes.

Lors du tirage, le maire ne prend pas en compte les incapacités ou incompatibilités, toutefois il ne doit retenir que les personnes ayant atteint **23 ans** au cours de l'année civile qui suit (date de naissance jusqu'au 31/12/1988).

La liste communale **ne pourra également comprendre des jurés** qui, bien qu'inscrits sur la liste générale des électeurs de la commune, au titre de contribuables par exemple, **n'auraient pas leur domicile ou leur résidence principale dans le ressort de la Cour d'Assises**, c'est-à-dire du département.

Les personnes se trouvant dans cette situation doivent prendre l'attache de la commission prévue à l'article 262 du code de procédure pénale mentionnée plus haut, en vue d'obtenir leur radiation.

(Observation à retenir éventuellement pour des résidents français à l'étranger).

Le tirage au sort de personnes radiées de la liste électorale serait à considérer comme nul.

Un retraitage sera réalisé en cas de personne radiée de la liste électorale (décès et radiation INSEE).

Le tirage a donné les résultats suivants :

- 1 – LENOIR Mathieu, Hameau BOSVY (n°2659)
- 2 – GUITTON France épouse GUILLEMETTE, Allée Bellevue (n°2058)
- 3 – MARTIN Nicol, 24 Rue des Fontaines (n°2293)
- 4 – FEUARDENT Gérard, 174 Rue de Flamanville (n°1990)
- 5 – LANGLOIS Laurent, 9 rue Sainte Barbe (n°2121)
- 6 – BAUDIN épouse BUQUET, 19 Rue de Branville (n°1787)

4. Création d'un poste de technicien territorial. (n°24/2011)

Madame le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu des missions conférées au responsable des services techniques : direction des activités d'un atelier, suivi de chantier et encadrement de 7 agents, il convient de créer un poste de technicien territorial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. La création d'un emploi de technicien à temps complet pour assurer les fonctions de responsable des services techniques à compter du 1^{er} août 2011. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B, de la filière technique au grade de technicien.
S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.
La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de technicien territorial.
 2. De modifier ainsi le tableau des emplois.
 3. D'inscrire au budget les crédits correspondants.
 4. D'annuler la délibération du 7 février 2011, créant un poste d'agent de maîtrise principal.
- 5. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre concernant l'extension de l'abri du canot de sauvetage. (N°25/2011)**

Extension de l'abri du canot de sauvetage de la SNSM : approbation de l'avant projet définitif et autorisation du maire à signer le permis de construire.
--

Vu la décision n°4/2010 du 12 février 2010 approuvant le choix du maître d'œuvre pour l'extension de l'abri du canot de sauvetage de la SNSM,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'avant projet définitif du projet d'extension de l'abri du canot de sauvetage de la SNSM
- Arrête le coût prévisionnel des travaux à 148 130,25 € HT
- Autorise le maire à :
 - Signer les marchés à intervenir sous la forme de marchés à procédure adaptée, après décision du maire en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal lors de sa séance du 27 mars 2008;
 - Signer les marchés liés à cette opération tels que les missions de contrôle technique, mission SPS, études de sols,... sous la forme de marchés à procédure adaptée, après décision du maire en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal lors de sa séance du 27 mars 2008;
 - Signer tous les actes modificatifs à intervenir, les avenants ayant ou non une incidence financière sur les marchés et toutes les pièces administratives relatives à l'opération,
 - Signer l'avenant à intervenir avec le maître d'œuvre ayant pour objet de fixer la rémunération définitive basée sur 148 130,25 € HT, soit 13 331,72 € HT,
 - Solliciter les aides financières pouvant être accordées pour ce projet,
 - Déposer et valider la demande de permis de construire.

6. Subventions et participations : (n°26/2011)

A l'unanimité, les membres du conseil approuvent les listes des subventions et participations annexées au présent procès verbal.

- Sport culture et jeunesse : voir annexe n°1 et n°2
- Social et éducatif et scolaire : voir annexe n° 3

7. Proposition d'adhésion à l'association des maires ruraux. (n°27/2011)

Il est proposé au conseil municipal s'adhérer à l'association des maires ruraux de la Manche. Montant de la cotisation 2011 : 93 €.

8. Questions, informations et affaires diverses :

8.1. Convention de gestion d'un gîte d'hibernation de chauves-souris (N°28/2011)

Afin d'assurer la préservation des espèces de chauves-souris remarquables présentes sur le site de la batterie de Nacqueville-Haut, parcelle cadastrée B 45, les parties décident de collaborer avec le Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse Normandie et le Groupe Mammologique dans le cadre d'un partenariat.

Les membres du conseil après en avoir délibéré, autorisent le maire à signer cette convention pour une durée de dix ans.

8.2. Création d'un poste temporaire pour les missions ponctuelles au gîte Cotis CAPEL : (n°29/2011)

Le conseil autorise le maire à faire appel au centre de gestion pour pallier au surcroît de travail, notamment de ménage, lié à la location simultanée de la totalité du gîte Côtis Capel.

Ce contrat prendra effet le 26 mai 2011 jusqu'à la fin de l'année 2011.

8.3. Signature de convention (n°30/2011)

Le conseil autorise le maire à signer les conventions d'hébergement de groupes dans les différentes structures d'accueil de la collectivité.

Annexe n°1

Imputation à l'article 65738	ASSOCIATIONS	DETAILS	VOTE DU CONSEIL
PARTICIPATIONS 2011	ASSOCIATION FAMILLES RURALES	SECRETARIAT DES ASSOCIATIONS	15 544.00 €
PARTICIPATIONS 2011	ASSOCIATION FAMILLES RURALES	CLSH	119 415.00 €
PARTICIPATIONS 2011	ASSOCIATION FAMILLES RURALES	MAISON DES JEUNES	66 385.00 €
PARTICIPATIONS 2011	ASSOCIATION FAMILLES RURALES	LOISIRS DECOUVERTE	4 000.00 €
PARTICIPATIONS 2011	ASSUN BCH	CONVENTION	7 379.00 €
PARTICIPATIONS 2011	ASSUN TENNIS	CONVENTION	4 500.00 €
PARTICIPATIONS 2011	ASSUN VOILE	CONVENTION	5 523.00 €
PARTICIPATIONS 2011	ASSUN FOOTBALL	CONVENTION	4 137.00 €
PARTICIPATIONS 2011	IMPREVUS	CONVENTION	2 000.00 €
TOTAL			226 883.00 €

Annexe n°2 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

SPORTIVES	ASSOCIATIONS	Proposition du conseil municipal pour 2011
	Judo Club de la Hague	140 €
	ASSUN Fédération	18 000 €
	Amicale cycliste des 3 jours de Cherbourg	40 €
	Hague Natation	220 €
	Hague marine	40 €
	Hague racing club junior	20 €
	EXCEPTIONNEL	ASSUN BCH (25 ans du traditionnel tournoi OPEN)

CULTURELLES	ASSOCIATIONS	Proposition du conseil municipal pour 2011
	Association LOS MAPADOS	120 €
	"Chorale aux Quatre Vents" Beaumont-Hague	30 €
	Comité des Fêtes d'Urville-Nacqueville	4 500 €
	HAG'FM	100 €
	Familles Rurales – Association Urville-Nacqueville	2 100 €
	Planète Môme	30 €
	Inspira	50 €
	Collectif des associations artistiques et culturelles de la Hague (CAACH)	120 €

AUTRES	ASSOCIATIONS	Proposition du conseil municipal pour 2011
	UNC section Urville-Nacqueville	150 €
	Association des Pêcheurs professionnels d'Omonville-la-Rogue	150 €

DEMANDE DE SUBVENTION : Annexe n° 3

ASSOCIATIONS	DEMANDE 2011	Article
Secours populaire français Fédération de la Manche	300	6574
Banque alimentaire de la Manche	300	6574
Secours Catholique	50	6574
RESTAURANT DU CŒUR	350	6574
Total n°1	1 000	6574
CARITATIVES		
TELETHON		
ADEVA	150	6574
A.S.T.R.E	50	6574
Dépann'familles	50	6574
Association femme	50	6574
Association d'Aide à Domicile en milieu rural(ADMR)	80	6574
Le Groupe d'Entraide des Handicapés de la Hague	80	6574
ASSOCIATIONS LES PRIMEVERES	80	6574
CROIX ROUGE	50	6574
VMEH (Visite des malades dans les établissements hospitaliers)	50	6574
Association Française des Scléroses en Plaque	50	6574
Autisme Manche	50	6574
Ligue Contre le Cancer	150	6574
As. Cœur et Cancer (Cherbourg)	150	6574
FNATH	50	6574
Union des donneurs de sang bénévoles de la région transfusionnelle de Cherbourg	50	6574
CEDIFF CIDF de la Manche	100	6574
A.A.M.M (Association des Aveugles et Malvoyants de la Manche)	50	6574
Point de Départ	50	6574
UNAFAM –Manche (Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux)	50	6574
Alcool Assistance – La Croix d'Or	50	6574
non fumeurs	30	6574
PREVENTION ROUTIERE	50	6574
TOTAL n°2	1 920	6574
EDUCATIF		
Centre de Formation d'apprentis du Bâtiment et des Travaux publics - Indre et Loire	65	6574
Centre de Formation d'apprentis du Bâtiment et des Travaux publics - Orne	50	6574

Chambre des métiers et de l'artisanat	50	6574
MFR MALTO	50	6574
CFPPA	50	6574
Association des Parents d'élèves du Collège de Beaumont-Hague	50	6574
Foyer socio éducatif	990	6574
MFR COUTANCES	50	6574
AIDE AUX DEVOIRS	1 800	6574
TOTAL n°3	3 005	6574

SUBVENTIONS OBLIGATOIRES		
Domikid	1 000	65738
HALTE GARDERIE	20 000	65738
FAJD	504.62	65738
Entraide Sociale du 3 ^{ème} Age Beaumont-Hague	4 015.02	65738
FSL	1 535.80	65738
Amicale du personnel	4 377.00	65738
TOTAL 3	31 432.44	65738
Subventions scolaires	5 000.00	65738
RECAPITULATF	42 357.44	

RECAPITULATIF	
Crédits divers école	5 000.00
obligatoire	31 432.44
EDUCATIF (total n° 3)	3 005.00
ASSOCIATIONS (total n°2)	1 920.00
Caritatifs (total n°1)	1 000.00
TOTAL	42 357.44
Provision pour imprévus	1 000.00
Soit un total de	43 357.44

Répartition par imputation	
Imputation au 6574	5 925.00
Imputation au 65738	37 432.44
Total	43 357.44

Le Maire soussigné constate que le compte rendu de la séance du 24 mai 2011 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance a été affiché le 31 mai 2011 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL

du 24 mai 2011

NOM	Signature	NOM	Signature
DRUEZ Yveline		GOURDIN René	
LEFRANCOIS Laurent		MAUGER Catherine	Absente
CAUCHEBRAIS Patrick		ROMERO Sandra	
ALESSANDRINI Marie-Claude		LEMIERE Delphine	Absente
AUPETIT Jean-Pierre		DUBOST Stéphane	
PETITTEVILLE Catherine		INGOUF-BIRETTE Isabelle	Absente
THARSILE Marie- Berthe		SADOT Jackie	
SAMSON Pascal	Absent	BOUILLY Ghislaine	
JACQUET Charles		BIGOT Michel	
DEGUETTE Hervé			